

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1812

9 août 2011

### SOMMAIRE

Alpha Wealth Management Luxembourg .....	86976	Ridge Wind Holdings S.à r.l. ....	86937
Alpina Real Estate Company II SCA .....	86976	Robland S.A. ....	86944
Clearsight Turnaround Fund II GP .....	86953	Ruby Bay S.à r.l. ....	86937
Development Capital 1 S.C.A. ....	86976	Saljoha Holding S.A. ....	86946
Dundee International (Luxembourg) Advi- sors S.à r.l. ....	86930	Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA .....	86945
Entreprise Vert 8 S.à r.l. ....	86976	Santander R.E.I.F. Lux S.à r.l. ....	86946
Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A. ....	86962	Santander R.E.I.F. Lux S.à r.l. ....	86946
iHOME S. à r.l. ....	86976	SecurAsset S.A. ....	86946
NAMI Holding S.à r.l. ....	86972	Selecta - European Franchise Distribution Systems AG .....	86961
Neutral Holding S.A. SPF .....	86972	SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. ....	86961
Node S.à r.l. ....	86974	Signina Capital .....	86961
Node S.à r.l. ....	86974	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A. ....	86952
Novorossiysk Port Capital S.A. ....	86972	Soc.E.Fin. SA .....	86962
NWL Investissements S.A. ....	86945	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR .....	86962
Oasis Holding S.A. ....	86938	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS .....	86962
Oasis Holding S.A. ....	86939	SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier .....	86970
O'Key Group S.A. ....	86945	Souverain Private Equity SA, SICAR .....	86952
O'Key Group S.A. ....	86945	Spica S.A. ....	86971
Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS .....	86930	St George's Retail Park S. à r.l. ....	86953
Oxara Italia S.à r.l. ....	86938	Swedish Wind 1 S.à r.l. ....	86961
Park Square Capital II SARL .....	86936	Teal Investments Sarl .....	86971
Park Square Capital I, S.à r.l. ....	86930	Teufel Holdco S.à r.l. ....	86971
Pimco-World Bank Gemloc Fund .....	86936	Theos S.A. ....	86971
Pomeas S.A. ....	86937	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l. ....	86972
Pulina S.à r.l. ....	86930	Tyche Solar S.à r.l. ....	86971
PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	86939	United Springs S.à r.l. ....	86975
R2M Music (Lux) S.à r.l. ....	86944	Univest II .....	86975
RD Lux Hold Co 1 S.à r.l. ....	86938	Wancourt S.A. ....	86975
Redwood Investments S.A. ....	86938	Wisley S.A. ....	86975
Regulus .....	86938		
Reposting Services S.A. ....	86944		
Reposting Services S.A. ....	86944		
Resources and Infrastructure Develop- ment Management S.à r.l. ....	86937		

**Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.333.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011084417/12.

(110094082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Park Square Capital I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 104.706.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011084418/14.

(110094414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pulina S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.395.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third May.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Intertrust (Luxembourg) S.A., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 5524, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued in Pulina S.à r.l. (to be renamed Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.395, and with a share capital of EUR 12,500, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 17 February 2011, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into "Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l."

### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to fully amend and restate the Company's articles of incorporation including the Company's corporate object, which shall from now on read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company's name is "Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company will further provide asset management and advisory services to Luxembourg investment funds of the Dundee group, including without limitation the asset management of real estate and other investment portfolios in Europe. The asset management services to be provided by the Company will include but not be limited to those of preparing for approval by the owner business plans and budgets with respect to the respective investments, and making recommendations to the owner regarding the same and preparing quarterly reports for the owner.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share-

quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 12.** The Company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euros (1.000.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de mai,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5524, (L'"Associé Unique");

représentée par Me Thierry Somma, Avocat à la Cour, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Pulina S.à r.l. (renommée par cet acte Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.) , une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.395, ayant un capital social de EUR 12,500, par acte de Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, le 17 Février 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le nom de la Société en "Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.".

### Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de procéder en conséquence à une refonte complète des Statuts y compris de l'objet social de la Société, qui seront désormais lus comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l..

**Art. 3.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra également fournir des services de gestion d'actifs et de conseil, aux fonds d'investissement du groupe Dundee, y compris et sans limitation la gestion d'actifs des portefeuilles de biens immobiliers en Europe. Les services de gestion d'actifs fournis par la Société comprennent mais ne sont pas limités à la préparation de plans d'entreprise et de budgets à approuver par le propriétaire pour chacun des investissements, à la soumission de recommandations au propriétaire à cet effet et à l'élaboration de rapports trimestriels destinés au propriétaire.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

#### Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23550. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073650/330.

(110081496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

#### **Pimco-World Bank Gemloc Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.316.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084420/11.

(110094103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

#### **Park Square Capital II SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.659.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 juin 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011084419/14.

(110094413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Pomeas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.779.

---

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084421/10.

(110093647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.767.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l.

Représenté par: M. Matthijs BOGERS

*Gérant*

Référence de publication: 2011084422/14.

(110093941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011084423/11.

(110093768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Ruby Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.977.

---

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

*Pour Ruby Bay S.à r.l.*

Représenté par M. Julien FRANCOIS

*Gérant*

Référence de publication: 2011084424/14.

(110093950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 230.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011084425/11.

(110093757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Redwood Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084426/10.

(110093886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Regulus, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 21.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084427/10.

(110093868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011084414/13.

(110093675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Oasis Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.971.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084415/9.

(110094164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Oasis Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.971.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084416/9.

(110094165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,40.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 131.389 (the Company). The Company has been incorporated on August 10, 2007 pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2007, number 2261. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 7, 2011, pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. PVC Investments Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB192874 (PVC Investments Ltd),

hereby represented by Léa Gnaly, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Intertrust (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 5.524 (Intertrust and together with PVC Investments Ltd, the Shareholders),

hereby represented by Léa Gnaly, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 0.10 (ten cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 450,000.30 (four hundred fifty thousand euro and thirty cents) represented by 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class A Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class B Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class C Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class D Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class E Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class F Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class G Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class H Shares, 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class I Shares, and 4,500,003 (four million five hundred thousand and three) Class J Shares, without indication of nominal value to EUR 450,000.40 (four hundred fifty thousand and forty cents) by way of the issue of 1 (one) new Class A Share, 1 (one) new Class B Share, 1 (one) new Class C Share, 1 (one) new Class D Share, 1 (one) new Class E Share, 1 (one) new Class F Share, 1 (one) new Class G Share, 1 (one) new Class H Share, 1 (one) new Class I Share and 1 (one) new Class J Share of the Company, without indication of nominal value.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles), in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg

S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase and they hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 0.10 (ten cents)

in order to bring the share capital from its present amount of EUR 450,000.30

(four hundred fifty thousand euro and thirty cents) represented by 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class A Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class B Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class C Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class D Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class E Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class F Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class G Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class H Shares, 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class I Shares, and 4,500,003

(four million five hundred thousand and three) Class J Shares, without indication of nominal value

to EUR 450,000.40 (four hundred fifty thousand and forty cents)

by way of the issue of 1 (one) new Class A Share, 1 (one) new Class B Share, 1 (one) new Class C Share, 1 (one) new Class D Share, 1 (one) new Class E Share, 1 (one) new Class F Share, 1 (one) new Class G Share, 1 (one) new Class H Share, 1 (one) new Class I Share and 1 (one) new Class J Share of the Company, without indication of nominal value.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

PVC Investments Ltd, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to 1 (one) new Class A Share, 1 (one) new Class B Share, 1 (one) new Class C Share, 1 (one) new Class D Share, 1 (one) new Class E Share, 1 (one) new Class F Share, 1 (one) new Class G Share, 1 (one) new Class H Share, 1 (one) new Class I Share and 1 (one) new Class J Share of the Company without indication of nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 6,000,000.10 (six million euro and ten cents) to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 0.10 (ten cents) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 6,000,000 (six million euro) is allocated to the share premium accounts of the Company, as follows:

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class A Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class B Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class C Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class D Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class E Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class F Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class G Shares;

- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class H Shares;
- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class I Shares; and
- an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euro) to the share premium account connected to the Class J Shares.

The amount of EUR 6,000,000.10 (six million euro and ten cents) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which will read henceforth, as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 450,000.40 (four hundred fifty thousand euro and forty cents) represented by:

- 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class A Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class B Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class C Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class D Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class E Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class F Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class G Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class H Shares,
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class I Shares, and
  - 4,500,004 (four million five hundred thousand and four) Class J Shares,
- each without indication of nominal value and all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 4000.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.389 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2261 du 10 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 avril 2011 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. PVC Investments Limited, une société constituée selon le droit des Iles Cayman, dont le siège social est à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Iles Cayman, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-192874 (PVC Investments Ltd)

représentée par Léa Gnaly, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

2. Intertrust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, dont le siège social est au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.524 (Intertrust et ensemble avec PVC Investments, les Associés),

représentée par Léa Gnaly, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 450.000,30 (quatre cent cinquante mille euros et trente centimes) représenté par 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe A, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe B, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe C, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe D, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe E, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe F, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe G, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe H, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe I et 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe J, sans valeur nominale, à EUR 450.000,40 (quatre cent cinquante mille euros et quarante centimes) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe C, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe D, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe E, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe F, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe G, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe H, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe I, et 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe J de la Société, sans valeur nominale.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter, l'augmentation de capital adoptée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, à tout employé de MAS Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

II. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer aux convocations préalables, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société par d'un montant de EUR 0,10 (dix centimes d'euro)

afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 450.000,30 (quatre cent cinquante mille euros et trente centimes) représenté par 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe A, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe B, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe C, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe D, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe E, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe F, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe G, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe H, 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe I et 4.500.003 (quatre millions cinq cent mille et trois) Parts Sociales de Classe J, sans valeur nominale,

à EUR 450.000,40 (quatre cent cinquante mille euros et quarante centimes)

par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe C, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe D, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe E, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe F, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe G, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe H, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe I, et 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe J de la Société, sans valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

### *Souscription - Libération*

PVC Investments Limited, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe A, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe C, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe D, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe E, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe F, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe G, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe H, 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe I, et 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe J de la Société, sans valeur nominale et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.000.000,10 (six millions d'euros et dix centimes) qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 0,10 (dix centimes d'euros) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR 6.000.000 (six millions) sera affecté aux comptes de prime d'émission de la Société de la manière suivante:

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe A;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe B;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe C;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe D;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe E;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe F;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe G;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe H;

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe I; et

- un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros) au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe J.

Le montant de EUR 6.000.000,10 (six millions et dix centimes d'euro) est à la disposition de la Société comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 450.000,40 (quatre cent cinquante mille euros et quarante centimes) représenté par:

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe A,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe B,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe C,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe D,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe E,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe F,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe G,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe H,

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe I, et

4.500.004 (quatre millions cinq cent mille et quatre) parts sociales de Classe J

chacune sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 4.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, ledit représentant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Gnaly et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. LAC/2011/23442. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073663/277.

(110081312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**Reposting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.385.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Reposting Services S.A.*

Référence de publication: 2011084428/10.

(110094330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Reposting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.385.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Reposting Services S.A.*

Référence de publication: 2011084429/10.

(110094337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Robland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.506.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084430/10.

(110093861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**R2M Music (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.534.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



R2M Music (Lux) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011084432/12.

(110093827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.697.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA  
Zweigniederlassung Luxemburg  
Claudine Goeder / Nicole Gouverneur

Référence de publication: 2011084433/12.

(110094452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**NWL Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.251.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084411/10.

(110093871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**O'Key Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

---

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011084412/12.

(110093710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**O'Key Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2011084413/12.

(110093726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 383.401,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.763.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat  
Gérant

Référence de publication: 2011084434/13.

(110094005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 383.401,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.763.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat  
Gérant

Référence de publication: 2011084435/13.

(110094010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**SecurAsset S.A., Société Anonyme de Titrisation.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 144.385.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Juin 2011.

Damien Nussbaum  
Director

Référence de publication: 2011084436/13.

(110094014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Saljoha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 161.055.

L'an deux mille onze.

Le dix-huit mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit panaméen NARDALE SERVICES SA, ayant son siège à Panama-City, Aquilino de la Guardia Street n° 8, Igra Building, P.O. Box 0823-02435 (Panama).

2. La société de droit panaméen BERWIN PARTNERS INC, ayant son siège à Panama-City, Aquilino de la Guardia Street n° 8, Igra Building, P.O. Box 0823-02435 (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SALJOHA HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 38.000,- (trente-huit mille Euros) représenté par 38.000 (trente-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe A;
- 1.000 (mille) actions de classe B;
- 1.000 (mille) actions de classe C;
- 1.000 (mille) actions de classe D;
- 1.000 (mille) actions de classe E;
- 1.000 (mille) actions de classe F;
- 1.000 (mille) actions de classe G;
- 1.000 (mille) actions de classe H.

Toute référence faite aux "action" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe H).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Gé-

nérale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation des classes H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à seize heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Si les résultats de la société ne permettent pas au cours d'un exercice de procéder au paiement de ce dividende préférentiel, celui-ci sera automatiquement reporté à l'exercice suivant. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Définitions

**Art. 19.** Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

### X. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

<b>- NARDALE SERVICES SA:</b>	
Actions de classe A; . . . . .	15.500
Actions de classe B; . . . . .	500
Actions de classe C; . . . . .	500
Actions de classe D; . . . . .	500
Actions de classe E; . . . . .	500
Actions de classe F; . . . . .	500
Actions de classe G; . . . . .	500
Actions de classe H; . . . . .	500
Total: . . . . .	<u>19.000</u>
<b>- BERWIN PARTNERS INC:</b>	
Actions de classe A; . . . . .	15.500
Actions de classe B; . . . . .	500
Actions de classe C; . . . . .	500
Actions de classe D; . . . . .	500
Actions de classe E; . . . . .	500
Actions de classe F; . . . . .	500
Actions de classe G; . . . . .	500
Actions de classe H; . . . . .	500
Total: . . . . .	<u>19.000</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 38.000,-(trente-huit mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent vingt-cinq euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les comparantes préqualifiées se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire, à laquelle elles se sont reconnues dûment convoquées et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2011. Relation GRE/2011/1932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073698/318.

(110081619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

**Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011084437/10.

(110094389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

Les comptes annuels au 31. December 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011084438/11.

(110093836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



**St George's Retail Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juin 2011.

Anna D'Alimonte

Gérant

Référence de publication: 2011084439/12.

(110093786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Clearsight Turnaround Fund II GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.071.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of May,

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Jakub Crhonek, born in Czech Republik, on 8 July 1977, residing professionally at Churerstrasse 23, 8808 Pfäffikon, Switzerland,

hereby represented by Rechtsanwalt Dr. Christoph Diesel, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 9, 2011, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée":

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "Clearsight Turnaround Fund II GP" (the "Company").

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in Clearsight Turnaround Fund II (SCA) SICAV-SIF, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, and to act as its general partner and manager with unlimited liability.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. Share capital and Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The capital stock is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Shares" and each a "Share").

5.2 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.4 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

5.5 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by them in case of a contribution in cash.

#### **Art. 6. Shares indivisibility.**

6.1 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by at least 3 (three) managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a "Manager") which shall set the term of this office. They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 9. Powers of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any 2 (two) Managers.

#### **Art. 11. Meeting of the Board of Managers.**

11.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her colleagues.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

11.8 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Art. 12. Liabilities of the Managers.**

12.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

12.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 13. Powers of the Sole Shareholder / The General Meeting of Shareholders / Vote.**

13.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which such Shareholder owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than 25 (twenty-five) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than 25 (twenty-five) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

13.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

#### **Art. 14. Financial Year.**

14.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2011.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Distribution of Profits.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, 5% (five per cent) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches 10% (ten per cent) of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

### **Chapter VI. Dissolution; Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution; Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of liabilities of the Company.

16.4 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them.

### **Chapter VII. Applicable law**

#### **Art. 17. Governing Law.**

17.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

1.- Mr. Jakub Crhonek, prenamed .....	500 shares
TOTAL: five hundred shares .....	500 parts

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately nine hundred euro (EUR 900.).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company and considering itself as duly convened has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at E-Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Managers for an unlimited period with immediate effect.

- Mrs. Kathryn O'Sullivan, born in San Jose, United States, on June 28, 1963, residing professionally at E-Building, Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Audrey Lewis, born in Glasgow, United Kingdom, on August 28, 1968, residing professionally at 25 rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jakub Crhonek, born in Czech Republik, on July 8, 1977, residing professionally at Churerstrasse 23, 8808 Pfäffikon, Switzerland.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Edouard Delosch, résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

1. Mr. Jakub Crhonek, né le 8 Juillet 1977 en République Tchèque, demeurant professionnellement au Churerstrasse 23, 8808 Pfäffikon, Suisse,

représenté par Rechtsanwalt Dr. Christoph Diesel, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mai 2011, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé Unique».

Lequel comparant, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Nom.**

1.1 Il est ici établi entre le détenteur actuel de Parts Sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "Clearsight Turnaround Fund II GP" (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'"Associé Unique") ou plusieurs associés (les "Associés").

1.4 Toute référence aux Associés dans le Statuts doit être une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société, comme défini ci après, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la détention d'intérêts dans toutes entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction, sous quelle que forme que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans Clearsight Turnaround Fund II SICAV-SIF S.C.A., une société en commandite par actions, gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé, telle que modifiée de temps à autre, en sa qualité de associé-gérant-commandité de cette société.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

3.3 La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre à titre privé des obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette similaires.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Titre II. Capital; Part sociales****Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune (les "Parts Sociales" et chacune la "Part Sociale").

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Titre III. Gérance****Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par au moins 3 (trois) gérants nommés par une résolution des Associé(s) (chacun un "Gérant"). Ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

**Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.**

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de 2 (deux) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par 2 (deux) Gérants.

**Art. 11. Réunion du Conseil de Gérance.**

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres (le "Président"). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

11.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Art. 12. Responsabilité des Gérants.**

12.1 Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

12.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créateur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Associé Unique / L'Assemblée Générale des Associés / Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de 25 (vingt-cinq) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de 25 (vingt-cinq) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

13.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 14. Année sociale.**

14.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2011.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Répartition des bénéfices.**

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, 5% (cinq pour cent) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution; Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. Loi applicable**

### **Art. 17. Loi applicable.**

17.1 La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

1.- Mr. Jakub Crhonek, préqualifié .....	500 parts
TOTAL: cinq cents parts sociales .....	500 parts

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement payées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) soit à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui est mis à la charge de la Société à raison de sa constitution est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au E-Bâtiment, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

- Mrs. Kathryn O'Sullivan, née à San Jose, Etats-Unis, le 28 Juin 1963, demeurant professionnellement au E-Bâtiment, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mrs. Audrey Lewis, née à Glasgow, Royaume-Uni, le 28 Août 1968, demeurant professionnellement au 25 rue du Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Jakub Crhonek, né en République Tchèque, le 8 Juillet 1977, demeurant professionnellement au Churerstrasse 23, 8808 Pfäffikon, Suisse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Diesel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 mai 2011. Relation: RED/2011/1019. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Rambrouch, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073977/423.

(110082086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 124.745,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.509.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011084440/11.

(110093778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Selecta - European Franchise Distribution Systems AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.629.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011084442/13.

(110093890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 15 Juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011084443/10.

(110093788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.909.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

*Pour le compte de Signina Capital*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

*Managing Director / Vice President - Transfer Agency*

Référence de publication: 2011084444/14.

(110094287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 88.344.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084446/9.

(110094162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.935.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011084447/11.

(110093977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 156.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Service Investment Funds  
Signatures

Référence de publication: 2011084448/13.

(110094193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 147.523.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of its colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Mr. Alain Peigneux, director of company, residing in Luxembourg, himself represented by Mr. Max Mayer, employee, residing in Luxembourg, acting in his capacity as proxyholder of Five Arrows Managers S.A. a société anonyme, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143.757, acting as general partner (the "General Partner") of Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A. ( the "Company"), by virtue of the power of attorney granted by the board of directors of the General Partner dated April 8, 2011 (the "Board of Managers"),

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 1, 2009 page 80 473 number 1677.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at three hundred twenty five thousand and five euro (EUR 325,005.-) divided into:

- one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-),
- thirty (30) ordinary shares (the ("Ordinary Shares")) having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,

- twenty nine point four thousand five (29.4005) class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class C shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29.4005) class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

3.- Pursuant to article 5.2 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital including the subscribed capital of the Partnership is set at EUR 3,031,000.- (three million thirty one thousand euro) divided into

- 1 (one) management share;
- 30 (thirty) ordinary shares;
- 300 (three hundred) class A shares;
- 300 (three hundred) class B shares;
- 300 (three hundred) class C shares;
- 300 (three hundred) class D shares;
- 300 (three hundred) class E shares;
- 300 (three hundred) class F shares;
- 300 (three hundred) class G shares;
- 300 (three hundred) class H shares;
- 300 (three hundred) class I shares and
- 300 (three hundred) class J shares

having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each.

Pursuant to article 5.2 of the Articles the General Partner is specially authorized and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders, in relation to an increase of the corporate capital, for issues of shares against payments in cash.

4.- By resolutions dated April 8, 2011, the General Partner ratified the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and article 5.2 of the Articles. The share capital of the Company was therefore increased on February 3, 2011 by an amount of two hundred sixty eight thousand two hundred seventy five euro (EUR 268,275.-) and raised from its amount of three hundred twenty five thousand and five euro (EUR 325,005.-) to five hundred ninety three thousand two hundred eighty euro (EUR 593,280.-) by issuing:

- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty six point eight thousand two hundred seventy five (26.8275) new class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

(the "New Shares") which were subscribed as mentioned below:

- four point zero twenty five (4.025) class A shares, four point zero twenty five (4.025) class B shares, four point zero twenty five (4.025) class C shares, four point zero twenty five (4.025) class D shares, four point zero twenty five (4.025) class E shares, four point zero twenty five (4.025) class F shares, four point zero twenty five (4.025) class G shares, four point zero twenty five (4.025) class H shares, four point zero twenty five (4.025) class I shares and four point zero twenty five (4.025) class J shares by Mr. Irving Bellotti, having his address at 60, Corso Magenta I-20123 Milan, for a total amount of forty thousand two hundred fifty euro (EUR 40,250.-);

- zero point eight hundred seventy five (0.875) class A share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class B share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class C share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class D share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class E share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class F share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class G share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class H share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class I share and zero point eight hundred seventy five (0.875) class J share by Mr. Alessandro Bertolini, having his address at 32 Via Legnano I-20121 Milan, for a total amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-);

- zero point eight hundred seventy five (0.875) class A share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class B share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class C share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class D share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class E share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class F share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class G share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class H share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class I share and zero point eight hundred seventy five (0.875) class J share by Mr. Nicola Ceccarelli, having his address at Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, for a total amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-);

- one point two hundred ninety five (1.295) class A share, one point two hundred ninety five (1.295) class B share, one point two hundred ninety five (1.295) class C share, one point two hundred ninety five (1.295) class D share, one point two hundred ninety five (1.295) class E share, one point two hundred ninety five (1.295) class F share, one point two hundred ninety five (1.295) class G share, one point two hundred ninety five (1.295) class H share, one point two hundred ninety five (1.295) class I share and one point two hundred ninety five (1.295) class J share, by Mr. Luca Cicchetti, having his address at Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, for a total amount of twelve thousand two hundred ninety five euro (EUR 12,295.-);

- four point twenty seven (4.27) class A shares, four point twenty seven (4.27) class B shares, four point twenty seven (4.27) class C shares, four point twenty seven (4.27) class D shares, four point twenty seven (4.27) class E shares, four point twenty seven (4.27) class F shares, four point twenty seven (4.27) class G shares, four point twenty seven (4.27) class H shares, four point twenty seven (4.27) class I shares and four point twenty seven (4.27) class J shares, by Mr. Alessandro Daffina, having his address at Via G, Morone 4, I-20121 Milan, for a total amount of forty two thousand seven hundred euro (EUR 42,700.-);

- one point two hundred ninety five (1.295) class A share, one point two hundred ninety five (1.295) class B share, one point two hundred ninety five (1.295) class C share, one point two hundred ninety five (1.295) class D share, one point two hundred ninety five (1.295) class E share, one point two hundred ninety five (1.295) class F share, one point two hundred ninety five (1.295) class G share, one point two hundred ninety five (1.295) class H share, one point two hundred ninety five (1.295) class I share and one point two hundred ninety five (1.295) class J share, by Mr. Alessio De Comite, having his address at Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, for a total amount of twelve thousand two hundred ninety five euro (EUR 12,295.-);

- zero point eight hundred seventy five (0.875) class A share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class B share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class C share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class D share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class E share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class F share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class G share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class H share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class I share and zero point eight hundred seventy five (0.875) class J share by Mr. Massimo De Lisio, having his address at Via Giotto 3, I-20145 Milan, for a total amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-);

- zero point eight hundred seventy five (0.875) class A share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class B share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class C share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class D share,

zero point eight hundred seventy five (0.875) class E share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class F share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class G share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class H share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class I share and zero point eight hundred seventy five (0.875) class J share by Mr. Luigi Labbate, having his address at Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, for a total amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-);

- four point five hundred eighty five (4.585) class A shares, four point five hundred eighty five (4.585) class B shares, four point five hundred eighty five (4.585) class C shares, four point five hundred eighty five (4.585) class D shares, four point five hundred eighty five (4.585) class E shares, four point five hundred eighty five (4.585) class F shares, four point five hundred eighty five (4.585) class G shares, four point five hundred eighty five (4.585) class H shares, four point five hundred eighty five (4.585) class I shares and four point five hundred eighty five (4.585) class J shares, by Mr. Nicola Paini having his address at Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, for a total amount of forty five thousand eight hundred fifty euro (EUR 45,850.-)

- zero point eight hundred seventy five (0.875) class A share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class B share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class C share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class D share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class E share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class F share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class G share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class H share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class I share and zero point eight hundred seventy five (0.875) class J share by Mr Fabio Palazzo, having his address at Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, for a total, amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-);

- zero point eight hundred seventy five (0.875) class A share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class B share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class C share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class D share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class E share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class F share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class G share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class H share, zero point eight hundred seventy five (0.875) class I share and zero point eight hundred seventy five (0.875) class J share by Mrs. Illaria Romagnoli, having her address at Via Mercato 3, I-20121 Milan, for a total amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-);

- two point six hundred twenty five (2.625) class A shares, two point six hundred twenty five (2.625) class B shares, two point six hundred twenty five (2.625) class C shares, two point six hundred twenty five (2.625) class D shares, two point six hundred twenty five (2.625) class E shares, two point six hundred twenty five (2.625) class F shares, two point six hundred twenty five (2.625) class G shares, two point six hundred twenty five (2.625) class H shares, two point six hundred twenty five (2.625) class I shares and two point six hundred twenty five (2.625) class J shares, by Mr. Edoardo Subert having his address at Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, for a total amount of twenty six thousand two hundred fifty euro (EUR 26,250.-);

- one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class A share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class B share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class C share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class D share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class E share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class F share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) G share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class H share, one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class I share and one point seven thousand three hundred twenty five (1.7325) class J share, by Mr. Enrico Testa having his address at Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, for a total amount of seventeen thousand three hundred twenty five euro (EUR 17,325.-);

- one point seventy five (1.75) class A share, one point seventy five (1.75) class B share, one point seventy five (1.75) class C share, one point seventy five (1.75) D share, one point seventy five (1.75) class E share, one point seventy five (1.75) class F share, one point seventy five (1.75) G share, one point seventy five (1.75) class H share, one point seventy five (1.75) class I share and one point seventy five (1.75) class J share, by Mr. Giampiero Auletta Armenise having his address at Via dei Monti Parioli 33, I-00197 Rome, for a total amount of seventeen thousand three hundred twenty five euro (EUR 17,500.-);

All the two hundred sixty eight point two hundred seventy five (268.275) New Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers being fully paid up in cash, so that the amount of two hundred sixty eight thousand two hundred seventy five euro (EUR 268,275.-).

5.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at five hundred ninety three thousand two hundred eighty euro (EUR 593,280.-) divided into:

- one (1) management share (the «Management Share») having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-),
- thirty (30) ordinary shares (the «Ordinary Shares») having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-)each,
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class C shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- fifty six point two hundred twenty eight (56.228) class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

The Ordinary Shares, the Management Share and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the "Shares".

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at one thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary, by his name, surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

M. Alain Peigneux, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, lui-même représenté par M. Max Mayer, employé, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de Five Arrows Managers S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.757, agissant en sa qualité de gérant commandité (l'"Associé Commandité") de la Société,

en vertu de la procuration donnée par le Conseil de d'Administration de l'Associé Commandité en date du 8 Avril 2011 (le "Conseil"), le comparant, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 1<sup>er</sup> septembre 2009 page 80 473 sous le numéro 1677.

2.- Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent vingt cinq mille cinq euros (325.005,-EUR), divisé en:

- une (1) action d'Associé Commandité ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) attribuée à l'Associé Commandité;
- trente (30) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune attribuées aux Associés Commanditaires;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;
- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune;

3.- Conformément à l'article 5.2 des statuts de la société (les "Statuts"), le capital autorisé y compris le capital souscrit de la société est fixé, à trois millions trente et un mille euros (3.031.000,-EUR) divisé en:

- 1 (une) action d'Associé Commandité;
- 30 (trente) actions ordinaires;
- 300 (trois cents) actions de classe A;
- 300 (trois cents) actions de classe B;
- 300 (trois cents) actions de classe C;
- 300 (trois cents) actions de classe D;
- 300 (trois cents) actions de classe E;
- 300 (trois cents) actions de classe F;
- 300 (trois cents) actions de classe G;
- 300 (trois cents) actions de classe H;
- 300 (trois cents) actions de classe I et
- 300 (trois cents) actions de classe J

ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Conformément à l'article 5.2 des Statuts, l'Associé Commandité est autorisé spécialement et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, lors d'une augmentation de capital réalisée, dans les cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

4.- Par résolutions du 8 Avril 2011, le l'Associé Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée et à l'article 5.2 des Statuts. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 3 février 2011 d'un montant de deux cent soixante huit mille deux cent soixante-quinze euros (268.275,-EUR) et élevé de son montant de trois cent vingt cinq mille cinq euros (325.005,-EUR) à cinq cent quatre-vingt treize mille deux cent quatre-vingt euros (593.280,-EUR) par l'émission de:

- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe D ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe E ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe F ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe G ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;

- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe H ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;

- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe I ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;

- vingt-six virgule huit mille deux cent soixante-quinze (26,8275) nouvelles actions de classe J ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;

(les "Nouvelles Actions") qui ont été souscrites tel qu'indiqué ci-dessous.

5.- Sur ce, l'Associé Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit à la date du 3 Février 2011:

- quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe A, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe B, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe C, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe D, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe E, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe F, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe G, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe H, quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe I et quatre virgule vingt-cinq (4,025) actions de classe J par M. Irving Bellotti, ayant son adresse 60, Corso Magenta I-20123 Milan, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 40.250,-);

- zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe A, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe B, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe C, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe D, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe E, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe F, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe G, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe H, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe I et zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe J par M. Alessandro Bertolini, ayant son adresse 32 Via Legnano I-20121 Milan, pour un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-);

- zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe A, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe B, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe C, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe D, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe E, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe F, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe G, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe H, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe I et zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe J par M. Nicola Ceccarelli, ayant son adresse Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, pour un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-);

- une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe A, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe B, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe C, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe D, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe E, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe F, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe G, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe H, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe I et une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe J, par M. Luca Cicchetti, ayant son adresse Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, pour un montant total de douze mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 12.295,-);

- quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe A, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe B, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe C, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe D, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe E, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe F, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe G, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe H, quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe I et quatre virgule vingt-sept (4,27) actions de classe J, by M. Alessandro Daffina, ayant son adresse Via G, Morone 4, I-20121 Milan; pour un montant total de quarante deux mille sept cent (EUR 42.700,-);

- une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe A, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe B, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe C, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe D, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe E, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe F, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe G, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe H, une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe I et une virgule deux cent quatre-vingt-quinze (1,295) action de classe J, par M. Alessio De Comite, ayant son adresse Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, pour un montant total de douze mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 12.295,-);

- zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe A, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe B, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe C, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe D, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe E, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe F, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe G, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe H, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe I et zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe J, par M. Massimo De Lisio, ayant son adresse Via Giotto 3, I-20145 Milan, pour un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-);

- zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe A, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe B, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe C, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875)



action de classe D, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe E, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe F, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe G, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe H, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe I et zéro virgule huit cent soixante quinze (0,875) action de classe J, par M. Luigi Labbate, ayant son adresse Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, pour un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,);

- quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe A, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe B, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe C, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe D, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe E, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe F, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe G, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe H, quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe I et quatre virgule cinq cent quatre-vingt-cinq (4,585) actions de classe J, par M. Nicola Painsi ayant son adresse Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, pour un montant total de quarante cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 45,850.-)

- zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe A, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe B, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe C, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe D, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe E, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe F, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe G, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe H, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe I et zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe J, par M. Fabio Palazzo, ayant son adresse Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, pour un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,);

- zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe A, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe B, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe C, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe D, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe E, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe F, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe G, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe H, zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe I et zéro virgule huit cent soixante-quinze (0,875) action de classe J, par Mme. Illaria Romagnoli, ayant leur adresse Via Mercato 3, I-20121 Milan, pour un montant total de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-);

- deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe A, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe B, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe C, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe D, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe E, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe F, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe G, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe H, deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe I et deux virgule six cent vingt-cinq (2,625) actions de classe J, par M. Edoardo Subert ayant son adresse Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, pour un montant total de vingt six mille deux cent cinquante euros (EUR 26.250,-);

- une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe A, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe B, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe C, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe D, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe E, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe F, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe G, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe H, une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe I et une virgule sept mille trois cent vingt-cinq (1,7325) action de classe J, par M. Enrico Testa ayant son adresse Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, pour un montant total de dix sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 17.325.);

- une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe A, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe B, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe C, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe D, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe E, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe F, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe G, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe H, une virgule soixante-quinze (1,75) action de classe I et une virgule soixante-quinze (1,75) de classe J, par Mr. Giampiero Auletta Armenise ayant son adresse Via dei Monti Parioli 33, I-00197 Rome, pour un montant total de dix-sept mille cinq cent euro (EUR 17.500,-);

Toutes les deux cent soixante huit virgule deux cent soixante-quinze (268,275) Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus et ont été payées en numéraire de sorte que la somme de deux cent soixante huit mille deux cent soixante-quinze euros (268.275,-EUR).

5.-En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent quatre vingt treize mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 593.280,-) divisé en

-1 (une) action d'Associé Commandité ("Action Commandité") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-),

- trente (30) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-),

- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe A (les "Actions de Classe A") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe B (les "Actions de Classe B") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) de classe C (les "Actions de Classe C") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe D (les "Actions de Classe D") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe E (les "Actions de Classe E") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe F (les "Actions de Classe F") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe G (les "Actions de Classe G") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe H (les "Actions de Classe H") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe I (les "Actions de Classe I") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;
- cinquante-six virgule deux cent vingt-huit (56,228) actions de classe J (les "Actions de Classe J") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;

Les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité et toutes les autres classes d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément aux Statuts seront nommées les "Actions".

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max Mayer, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2011. Relation GRE/2011/1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074052/469.

(110082452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

### **SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.783.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1578 du 3 août 2010.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2011.

SOLUDEF

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011084449/16.

(110094298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Spica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 90.430.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliataire

Référence de publication: 2011084451/11.

(110093650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Teal Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 21.594,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 135.717.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011084452/13.

(110093691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 153.971.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011084453/11.

(110093779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Tyche Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 130.709.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011084454/11.

(110093765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Theos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 102.004.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084455/10.

(110093874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.772.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011084402/10.

(110093959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**NAMI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.490.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juin 2011.

Nami Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011084403/15.

(110093655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**Neutral Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011084407/11.

(110093670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

**TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 132.440.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117194,

here represented Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 12, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132440, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand of Luxembourg

of September 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2539, on November 8, 2007, which bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed of March 24, 2011, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is currently fixed at seven hundred eighty thousand five hundred fifty Euro (EUR 780.550,00) represented by thirty-one thousand two hundred twenty-two (31.222) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two hundred nineteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 219.450,00) to raise it from its present amount of seven hundred eighty thousand five hundred fifty Euro (EUR 780.550,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00) by the creation and issuance of eight thousand seven hundred seventy-eight (8.778) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the eight thousand seven hundred seventy-eight (8.778) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of two hundred nineteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 219.450,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of two hundred nineteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 219.450,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1.600,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117194,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.» (La Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132440, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2539 du 8 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé reçu en date du 24 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à sept cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante Euro (EUR 780.550,00) représenté par trente-et-un mille deux cent vingt-deux (31.222) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 219.450,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante Euro (EUR 780.550,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission de huit mille sept cent soixante-dix-huit (8.778) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux huit mille sept cent soixante-dix-huit (8.778) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 219.450,00) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 219.450,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euro (EUR 1.600,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: EAC/2011/6741. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081722/111.

(110090798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

#### **Node S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.334.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011084409/10.

(110094378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

#### **Node S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.334.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.  
 NODE SARL  
 4, route de Longwy L-4830 RODANGE  
 Pôle Européen de développement  
 Signature

Référence de publication: 2011084410/14.

(110094382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084457/10.

(110094115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.280.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour UNIVEST II*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

*Managing Director / Vice President - Transfer Agency*

Référence de publication: 2011084458/14.

(110094284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Wancourt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011084462/10.

(110093857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**Wisley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

*Pour WISLEY S.A.*

Représentée par M. Matthijs BOGERS

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011084466/13.

(110094159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

---

**iHOME S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8705 Useldange, 29A, Réndelwee.

R.C.S. Luxembourg B 132.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084468/9.

(110095353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Alpha Wealth Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwies.

R.C.S. Luxembourg B 140.354.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084470/9.

(110094682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011084471/10.

(110094657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

**Entreprise Vert 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.286.

Les comptes annuels pour la période du 23 août 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011085342/12.

(110095523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2011085330/13.

(110095816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.